



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 17554

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine concernant l'avenir des « emplois adultes relais ». Ce dispositif, destiné principalement à favoriser le lien social dans les quartiers et l'accès aux services, se voit aujourd'hui menacé. L'ensemble des actions menées sur le terrain par ces personnels a été rapidement reconnu par les citoyens, les services sociaux et les services publics. Compte tenu des besoins en matière de médiation sociale et de renforcement du lien social dans les quartiers, de la politique de la ville, il lui demande s'il entend maintenir ce dispositif.

Texte de la réponse

La mise en place du programme adultes-relais a permis de développer de nouvelles formes d'intervention sociale. Ces conventions ont en effet favorisé l'embauche de salariés au parcours professionnel atypique et le renouvellement des pratiques d'intervention sociale. Les deux objectifs visés pour le programme ont été atteints, à savoir, d'une part, développer les activités visant à favoriser le lien social par des actions de médiation sociale et culturelle dans les territoires de la politique de la ville et, d'autre part, faciliter l'accès à un véritable emploi des personnes confrontées au chômage. C'est pourquoi leurs actions ont été rapidement reconnues sur le terrain. Une évaluation du dispositif adultes-relais réalisée récemment avec pour objectif de connaître sa perception et son impact auprès des associations, montre une bonne adaptabilité de la mesure au contexte local et révèle qu'elle joue aussi bien son rôle d'outil de consolidation de la vie associative et sociale dans les quartiers que de médiation avec les institutions. Les principales missions recensées sont : accueillir, écouter, exercer toute activité concourant au lien social dans un territoire de la politique de la ville ; informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue entre services publics et usagers, et notamment établir des liens entre les parents et les services qui accueillent leurs enfants ; contribuer à améliorer ou à préserver le cadre de vie ; prévenir et aider à la résolution des conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue ; faciliter le dialogue entre les générations, accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises en faveur des parents ou par ceux-ci ; contribuer à renforcer la vie associative de proximité et développer la capacité d'initiative et de projet. D'un point de vue budgétaire, le projet de loi de finances pour 2003 a prévu plus de 400 postes supplémentaires pour l'ensemble du territoire national en complément des 2 650 postes existants fin 2002. La moitié de ces nouveaux postes est en cours d'affectation. Des négociations sont actuellement en cours avec le ministère du budget afin de permettre la création de postes d'adultes relais supplémentaires. Pour les années à venir, le comité interministériel pour l'intégration du 10 avril 2003 vient de confirmer la relance du programme adultes-relais. Il est proposé de développer la médiation sociale en s'appuyant sur le programme adultes-relais l'objectif est d'atteindre 6 000 adultes relais en 2006, soit 1 000 postes supplémentaires par an.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17554

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : ville

Ministère attributaire : ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3454

Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5715